

La **Déclaration d'Utrecht** est le fruit d'un travail commun de tous les Catholiques s'étant élevés contre le 1<sup>er</sup> Concile du Vatican. Elle a été signée par les évêques fondateurs de ce qui deviendra l'Église vieille-catholique le 24 septembre 1889 à Utrecht aux Pays-Bas. La voici :

« À l'Église catholique, »

« Assemblés en conférence, à l'instigation de l'Archevêque d'Utrecht, soussigné, nous avons décidé, sous réserve de consultation de nos collaborateurs, conseillers et théologiens, de renouveler périodiquement nos assemblées pour nous entretenir de nos intérêts communs. »

« Dans notre première session, nous avons jugé convenable d'inscrire succinctement, dans une proclamation collective, les principes ecclésiastiques qui nous ont servi et nous serviront à l'avenir de ligne de conduite dans l'exercice de nos fonctions épiscopales et que nous avons maintes fois eu l'occasion d'énoncer de façon particulière : »

« 1. Nous tenons fermement à ce principe de l'ancienne Église que Vincent de Lérins a exprimé en ces termes : « *Id teneamus, quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est ; hoc est etenim vere proprieque catholicum.* » (Tenons-nous à ce qui a été cru partout, toujours et par tous, car cela est vraiment et proprement catholique). C'est pourquoi nous persistons dans la foi de l'Église primitive, telle qu'elle est proclamée dans les dogmes des conciles généraux de l'Église indivisée du premier millénaire, dogmes universellement reconnus. »

« 2. Nous repoussons les décrets du Vatican, promulgués le 18 juillet 1870, sur l'infaillibilité et l'épiscopat universel ou omnipotence ecclésiastique du pape. Ces décrets sont en contradiction flagrante avec les croyances de l'Église primitive et bouleversent l'ancienne constitution ecclésiastique. Cela ne nous empêche pas de reconnaître le primat historique, titre que plusieurs conciles œcuméniques et les pères ont donné à l'évêque de Rome, lorsqu'ils l'appelaient, avec l'assentiment de l'Église entière du premier millénaire : « *Primus inter pares* » (Le premier entre égaux). »

« 3. Nous rejetons aussi la déclaration de l'Immaculée Conception de Marie, du Pape Pie IX, en 1854, parce que non fondée sur les Saintes Écritures et la tradition des premiers siècles. »

« 4. Nous répudions encore tous les décrets dogmatiques plus récents de l'évêque de Rome : Bulle « *Unigenitus* », « *Auctorem fidei* », le Syllabus de 1864, etc., en tant qu'ils dérogent à la doctrine de l'Église primitive et nous ne les admettons pas comme obligatoires. Nous renouvelons, en outre, toutes les protestations de la vénérable Église catholique de Hollande contre Rome. »

« 5. Nous repoussons les décisions disciplinaires du Concile de Trente et n'acceptons ses définitions dogmatiques que pour autant qu'elles concordent avec les doctrines de l'ancienne Église. »

« 6. Considérant que la Sainte Eucharistie est en tout temps, dans l'Église catholique, le centre véritable de l'Office divin, notre devoir est de déclarer que nous tenons avec fidélité et dans son intégralité au dogme catholique ancien du Saint-Sacrement de l'Autel, en croyant que nous recevons le corps et le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même sous les espèces du pain et du vin. »

« La célébration eucharistique dans l'Église n'est point une répétition continuelle, un renouvellement du sacrifice expiatoire que le Christ a offert sur la croix une fois pour toutes. Le caractère de sacrifice de la cérémonie réside dans la mémoire qu'elle perpétue et dans la représentation terrestre réelle de ce sacrifice unique du Christ pour le salut du genre humain. Sans cesse le Christ offre son sacrifice au Ciel, selon l'enseignement de l'Épître aux Hébreux (9, 11-12), en comparaisant pour nous devant la face de Dieu (Hébreux 9, 24). »

« Voilà le caractère de l'Eucharistie, touchant le sacrifice du Christ. Mais elle est en même temps un repas sacré, dans lequel les croyants qui reçoivent le corps et le sang du Christ, sont en mutuelle communion (1 Corinthiens 10, 17). »

« 7. Nous espérons qu'en se tenant fermes aux croyances de l'Église indivisée, les théologiens réussiront à provoquer une entente sur les divergences nées des schismes. Nous exhortons les ecclésiastiques placés sous notre direction à enseigner, en chaire et en catéchisme, en premier lieu les vérités chrétiennes essentielles communément professées par toutes les confessions séparées, d'éviter sans scrupule toute transgression de la vérité et de la charité dans l'exposé des divergences encore existantes et d'inciter, par la parole et par l'exemple, les fidèles de nos paroisses à se comporter envers les autres croyants selon l'esprit de Jésus-Christ notre Sauveur à tous. »

« 8. C'est par notre inébranlable attachement à l'enseignement de Jésus-Christ, par notre rejet des erreurs qu'y a introduites la spéculation humaine, des abus religieux et des ambitions de la hiérarchie que nous pensons pouvoir combattre le plus efficacement ces maux majeurs de notre temps : l'incrédulité et l'indifférence en matière religieuse. »